



# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

## COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

-----

en date du **10 AVRIL 2008**

\*\*\*\*\*

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,  
L'an deux mil huit, le dix du mois d'avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
Présidence de Monsieur DELATTRE, Maire – Député Honoraire.

**PRÉSENTS** : M. DELATTRE, Mme CAVECCHI, M. SALLOT, Mme DIDELET, M. CHANUDET,  
Mme LASCOT, M. SOUIED, Mme BETIS, M. BENLARBI, Mme HINAUX-PAUTARD,  
M. VERBRUGGHE, Mme DODIN, M. MELKI, Mme CATUSSE, M. MONTOUT, Mme BAUGÉ,  
M. FINCK, Mme MICHAUT, M. LANDRY, Mme WOZNIK, M. JABR, Mme BAIN,  
M. FERNANDEZ, Mme MOSER, M. YVARS, Mme MERCHIE, M. SANZ, Mme GONZALEZ,  
M. HINDRÉ, Mme VIEILLARD- BRUMENT, M. DONOT, M. SÉBAOUN, M. LANDRIOT,  
Mme LEVAILLANT, M. RAISSÉGUIER, Mme CHARRIÈRES, M. BEN HABIB, Mme AUBOIN,  
M. BOURNONVILLE.

**ABSENTS** :

**SECRETAIRE** : M. HINDRÉ

\*\*\*\*\*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code des Collectivités  
Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. HINDRÉ ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal convoqué le 02 avril 2008, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

**1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE – EXERCICE 2008.**

(Rapporteur M. SOUIED)

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le vote du Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2008 qui se présente ainsi dans ses résultats :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 37.439.652 Euros

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 9.221.812 Euros

**APRÈS en avoir délibéré, à la majorité, avec l'opposition du Groupe « Franconville Citoyenne » LE CONSEIL MUNICIPAL, adopte le Budget primitif 2008 de la ville.**

**2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2008.**

(Rapporteur M. SOUIED)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le vote du Budget Primitif de l'Assainissement au titre de l'exercice 2008 qui se présente ainsi dans ses résultats :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1.294.400 Euros

**SECTION D'EXPLOITATION**

Le budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 699.600 Euros.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE le Budget primitif 2008 de l'assainissement.**

**3. VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX – EXERCICE 2008.** (Rapporteur M. SOUIED)

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les taux des taxes locales au titre de l'année 2008.

Les taux appliqués restent inchangés, à savoir :

Taxe d'habitation 15,95%

Taxe sur le foncier bâti 16,74%

Taxe sur le foncier non bâti 119,63%

Un produit fiscal de 14.946.994 € est inscrit au Budget Primitif 2008.

**APRÈS en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe « Franconville Citoyenne » LE CONSEIL MUNICIPAL, fixe les taux des taxes locales comme indiqués ci-dessus.**

**4. INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR DE LA COMMUNE**

(Rapporteur M. SOUIED)

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, ACCORDE une indemnité de conseil et d'assistance au Comptable du Trésor.**

**5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « COTÉ GARE » -**

**AVENANT N° 1** - (Rapporteur M. SOUIED)

**APRÈS en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe « Franconville Citoyenne », le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « côté gare », prévoyant le prolongement de la durée de la subvention jusqu'à fin 2008.**

**6. REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL ET FORÊT.** (Rapporteur M. LE MAIRE)

Le Conseil Municipal désigne cinq représentants et cinq suppléants pour représenter la ville au sein de la Communauté d'Agglomération Val & Forêt comme suit :

Sont élus :

Titulaires

- Francis DELATTRE
- Charles SOUIED
- Jean-Marc SALLOT
- Marie-Christine CAVECCHI
- Alain VERBRUGGHE

Suppléants

- Annie DIDELET
- Françoise GONZALEZ
- Xavier MELKI
- Eva HINAUX-PAUTARD
- Claude FINCK

**6bis POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE AU SEIN DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL ET FORET.** (Rapporteur M. LE MAIRE)

Le Conseil Municipal, à la majorité, demande que la Commune soit mieux représentée au sein de Val & Forêt et, en conséquence, sollicite la modification des statuts afin qu'il soit tenu compte de la population des différentes communes pour déterminer leur représentation.

**APRÈS en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe « Agir pour Franconville » le CONSEIL MUNICIPAL, SOLLICITE la modification des statuts.**

**7. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DE DÉPOSER AU NOM DE LA COMMUNE UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TOILETTES PUBLIQUES – MAIL DU CENTRE / PARC DE LA MAIRIE.** (Rapporteur M. SALLOT)

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer, au nom de la Commune, une déclaration de travaux.**

**8. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DE DÉPOSER AU NOM DE LA COMMUNE UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ABRI CONTAINERS A LA CRECHE « POM'POUCE » - RUE DES POMMIERS SAULNIERS.** (Rapporteur M. LANDRY)

Dans le cadre de la construction de la crèche « Pom'Pouce » - rue des Pommiers Saulniers, il est nécessaire de construire un abri pour le stockage des containers d'une superficie inférieure à 20m<sup>2</sup>.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer, au nom de la Commune, une déclaration de travaux.**

**9. CONSTRUCTION DE L'ESPACE DES FONTAINES - AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX.** (Rapporteur M. VERBRUGGHE)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 Février 2008 pour procéder à l'ouverture des offres concernant le programme de construction de l'Espace des Fontaines.

Au vu de l'analyse de ces offres, il a été décidé dans un premier temps :

- de déclarer infructueux les lots 1 et 2,
- de retenir les offres les mieux-disantes pour les lots 3 – 4 et 5 des entreprises suivantes :

**Lot n°3 – Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire**

avec l'entreprise TEMPERE pour un montant de 181.208,12 € HT,

**Lot n°4 – Electricité courant fort – courant faible**

avec l'entreprise G.S.E. pour un montant de 92.000,00 € HT soit

**Lot n°5 – Appareil élévateur**

avec l'entreprise EURO ASCENSEURS pour un montant de 23.575,51 € HT et dans un second temps :

- d'engager une nouvelle consultation pour les lots 1 et 2.

A l'issue de cette nouvelle consultation, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 Mars 2008, il a été décidé de déclarer à nouveau infructueux les lots 1 et 2, et de relancer les procédures de consultation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues pour les lots 3 – 4 et 5.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de construction de l'Espace des Fontaines ainsi que tous les documents y afférents avec les entreprises adjudicataires.**

**10. PROJET DE L'ESPACE DES FONTAINES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE DANS LE CADRE DES ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNANT LA TOITURE VÉGÉTALISÉE.** (Rapporteur M. VERBRUGGHE)

Le Maire et son conseil Municipal ont souhaité avoir une intervention forte et efficace dans le quartier des Fontaines classé Zone Urbaine Sensible. La première action est une restructuration paysagère et urbaine du quartier dans sa globalité. La seconde est un renfort de son attractivité sociale par la création d'équipement socio culturel dédié aux riverains à savoir le projet de l'Espace des Fontaines.

La réalisation du projet devant débuter courant 2008.

Ces travaux sont susceptibles de mobiliser des subventions de la part des partenaires financeurs comme la Région Ile-de-France, qui, pour sa part finance des actions pour l'environnement et le développement durable. En particulier, elle est susceptible de subventionner les constructions comportant des toitures végétalisées.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Ile- de-France les subventions mobilisables dans le cadre de ce projet et D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention ainsi que tous les documents afférant à la réalisation de ce projet.**

**11. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT PAR AFFERMAGE.** (Rapporteur M. BENLARBI)

La Commune de Franconville a délégué à VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux – l'exploitation de son service d'assainissement par un contrat d'affermage déposé le 26 Juillet 2002 en Sous-Préfecture, pour une durée de 12 ans.

La Commune ayant signé le 18 juillet 2007 avec Réseau Ferré de France une convention d'entretien des trois ouvrages souterrains piétons situés à proximité de la gare de Franconville (Paso PN7, Paso Central et Paso Saint-Edmé), il est demandé au Délégué d'assainissement de prendre en gestion les trois postes de relèvement des eaux pluviales correspondants dans le cadre du contrat d'affermage existant, moyennant un surcoût annuel de 17.028,00 € HT (soit 20.365,49 € TTC). Ce surcoût représente une augmentation de moins de 5%.

Par ailleurs, la Commune souhaitant favoriser la réhabilitation des branchements d'assainissement non conformes, doit donner au Délégué l'autorisation de réaliser des contrôles de conformité des branchements lors des transferts de propriété aux frais du demandeur.

Dans un objectif de maîtrise globale des rejets, la Commune doit ponctuellement demander au Délégué d'instruire les demandes de rejets non domestiques, à l'occasion d'un nouveau raccordement ou d'un changement d'exploitant de l'activité professionnelle, l'objectif étant de mieux maîtriser ce qui entre dans les réseaux et favoriser ainsi le prétraitement des effluents non domestiques par les acteurs économiques de tous types ou l'évacuation à leurs frais en centre agréé des déchets non admissibles par les réseaux.

La rémunération du Délégué est à la charge de la collectivité et facturée par application du bordereau de prix complémentaire annexé à l'avenant. Pour la plus-value et ces deux modifications de missions, un avenant au contrat doit être approuvé et signé avec le Délégué.

Afin de conclure la procédure, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE de l'exposé du rapporteur sur le projet d'avenant et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour conclure la procédure.**

**12. PARTICIPATIONS FINANCIÈRES A DES PROJETS ET DES SÉJOURS ÉDUCATIFS ET CULTURELS - ANNÉE SCOLAIRE 2008.** (Rapporteur MME CAVECCHI)

Il est demandé à l'assemblée de voter une participation communale de :

- **500 €** à l'Association pour Enfants Précoces dans le Val d'Oise. Cette association a ouvert, en 2003, une école privée pour scolariser des enfants intellectuellement précoces qui sont souvent en rupture avec le système scolaire traditionnel. Cet établissement accueille trois enfants franconillois dont les parents n'ont pas d'autre choix que de scolariser leur enfant dans cette structure qui leur est adaptée.

Cette aide permettra de diminuer le coût de la scolarité, très lourd, pour les parents.

- **1200 €** à la SEGPA du Collège de l'Épine Guyon pour les aider à financer une visite guidée du chantier médiéval de Guédelon le 12 juin 2008. Cette sortie est programmée pour tous les élèves de la SEGPA. Cette subvention permettra de financer la totalité du car et les entrées au chantier médiéval pour les 41 jeunes de cet établissement.

**APRÈS en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe « Franconville Citoyenne », LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE d'accorder les participations communales énoncées ci-dessus.**

**13. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DU RÉSEAU ESCALES POUR L'ACCUEIL DE LA PIÈCE CHORÉGRAPHIQUE « JOURNAL D'INQUIÉTUDE » - ANNÉE 2008.**

(Rapporteur MME DIDELET)

Dans le cadre du réseau Escapes en Val d'Oise, la Mairie de Franconville accueille à l'Espace Saint-Exupéry la pièce chorégraphiée par Thierry Bæ « Journal d'inquiétude ». Une participation financière est sollicitée par la ville auprès du Conseil Général du Val d'Oise (ADIAM 95) qui soutient l'accueil de spectacle de danse contemporaine dans le cadre d'Escapes en Val d'Oise.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, SOLLICITE l'attribution pour la commune d'une participation financière émanant du Conseil Général du Val d'Oise (ADIAM 95) au taux le plus élevé.**

**14. ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE AGRÉÉE DE FRANCONVILLE – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2008.** (Rapporteur MME DIDELET)

Dans le cadre de l'agrément accordé par le Ministère de la Culture, la Mairie de Franconville établit chaque année un dossier de demande de subvention pour son Ecole de Musique. Une aide est sollicitée par la ville auprès du Conseil Général du Val d'Oise, au regard des critères suivants :

- L'organisation pédagogique et la qualification des enseignants
- Les locaux et le matériel
- Les aspects financiers
- Le rayonnement de l'école
- Les partenariats externes.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Conseil Général du Val d'Oise, au bénéfice de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Franconville, dans le cadre de son agrément, afin de participer à son fonctionnement.**

**15. MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE :** (Rapporteur MME DIDELET)

▪ **du Plan de développement de la lecture publique du Val d'Oise. Année 2008**

▪ **de l'achat de mobilier de médiathèque.** (Rapporteur MME DIDELET)

Dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture publique, le Conseil général du Val d'Oise accorde son soutien aux bibliothèques municipales. Cette aide financière concerne le programme des animations, des actions mises en place par les bibliothèques pour développer et promouvoir la lecture publique.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Général du V.O.**

- **Par l'attribution d'une subvention de 4 600 euros pour l'aide aux animations.**
- **Par l'attribution d'une subvention pour l'acquisition de meubles spécifiques, soit 25% HT du prix total.**

**16. DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES du 12 février 2008 au 02 avril 2008.**

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

- Contrat de maintenance – Alarme incendie : CSL / Ecole de Musique : signature de contrat avec la Société PROFFIRE pour un montant annuel de 1483,03 € TTC.
- Marché 07BIB001 – Acquisitions de documents imprimés et multimédia pour la Médiathèque : signature de marché à procédure adaptée pour les offices et commandes d'albums jeunesse avec la Librairie RECREABOOK d'un montant minimum de 800 € et maximum de 4075 € H.T.
- Contrat de cession pour un spectacle d'animation : signature un spectacle dans le cadre des activités du Service Enfance le mercredi 16 avril 2008 avec le Producteur FIVA PRODUCTION pour 1800 € TTC.
- Réalisation de la prestation « solution de vidéo-conférence sur IP » ou retransmission sur internet d'au plus 4 séances du Conseil Municipal et du discours des vœux pour un montant de 5.400 € H.T. pour chaque prestation.
- Modification de la régie de recettes « Centre Municipal de Santé » n°07/062 du 6 mars 2007 concernant le montant maximum.
- Convention pour une formation professionnelle : signature avec PC SOFT pour 5 jours assurés à Paris pour un montant global de 2.738,84 € TTC.
- Marché 08CIM001 – Reprise de concessions échues avec la Société VIARDOT pour une durée de 2 ans pour un seuil minimum de 5000 € H.T. et maximum de 15.000 € H.T.
- Signature de marché à procédure adaptée pour les séjours vacances ETE 2008.
- Participation familiale, séjours de vacances été 2008 : dans la Creuse, les Vosges et dans le Var.
- Désignation d'un avocat à effet de représenter la commune dans le dossier relatif à la ZAC de la Communauté d'Agglomération VAL & FORET : Maître Philippe LEVY à PARIS 16°.
- Création d'un tarif « externe » pour les activités de l'école de Musique : à 10€ la séance pour les stages de formation et pour les actions de diffusion (concert, bal, conférence...).
- Réalisation de la version sonore du Journal de la Ville de Franconville : acceptation de devis-contrat de l'Association « Donne-moi tes yeux » pour un prix global annuel de 2992 €.
- Droit de stationnement sur le domaine public de la Commune pour les terrasses de café ouvertes : à 2,77 € (arrondi à 2,80€) par mètre carré et par mois.
- Maintenance des installations de climatisations et de ventilations dans les bâtiments communaux : signature de marché à procédure adaptée avec la Société SARL C.B. pour un montant de 16.558,62 € TTC.
- Contrat d'hébergement de sites internet, extranet et téléservices réalisés à l'aide du logiciel libre dénommé CapWEBCT : pour une durée d'un an d'un montant de 1.105,10 € TTC.

- Contrat de prestation de service avec l'Association 2MES GARS WAT : signature pour un montant de 700,00 € ttc.
- Avis d'attribution du marché de gestion des abonnements sur support papier et/ou multimédia pour la médiathèque municipale de Franconville : signature de marché à procédure adaptée avec la Société EBSCO Information Services SAS.
- Réhabilitation de la Mairie Annexe en Maison de l'Europe – Travaux de câblage informatique et électrique – Marché n°08BAT007 : signature de marché à procédure adaptée avec la Société ENTELOR pour un montant total de 8165,07 € TTC.
- Fournitures de bureau - Avenant n°1 au marché n°07MAG001 avec la Société PERIWAY.
- Réalisation de dossiers techniques amiante pour tous les bâtiments communaux : confiés au laboratoire CERECO pour le traitement de 170 dossiers environ pour un montant global de 17.767,- € H.T.
- Modification de l'avenant récapitulatif de la régie de recettes « Restaurants Scolaires et Centres de Loisirs » article n°5 de la décision N°233 du 19 décembre 2006.
- Droit à ester en justice et défendre la commune dans les requêtes formées par l'Union Départementale des syndicats de la CGT – Force Ouvrière.
- Convention d'assistance pour la passation du marché d'assurances : signature avec le Cabinet ABECASSIS pour un montant de 4664,40 € TTC.
- Animation « Francofloralies » représentée par la Compagnie Théâtrale SCOP-ARL : signature d'une convention pour le spectacle d'échassiers du samedi 26 avril 2008 d'un montant de 1.174,23 € TTC.
- Marché 07ENF005 – Transfert 2 aller/retour en autocar pour le mois de juillet et août pour des mini-séjours des Centres de Loisirs : signature de marché à procédure adaptée avec les autocars JEANNERET pour un montant de 4516 € chacun pour 2 transferts en juillet et en août 2008.
- Participations familiales pour les mini-séjours été 2008 des Centres de Loisirs pour juillet et août 2008.
- Contrat pour des ateliers avec la Société PLUG COMMUNICATION le samedi 14 juin 2008 pour un montant de 3000 € TTC.
- Location d'un petit train routier avec Animaville : passation de contrat dans le cadre de la fête de l'Enfance du 1<sup>er</sup> juin 2008 pour un montant de 1222,31 € TTC.
- Spectacle d'animation de peluches géantes animé par l'Association ARABESQUE ET CONTRETEMPS : passation de contrat dans le cadre de la fête de l'Enfance du 1<sup>er</sup> juin 2008 pour un montant de 800 € TTC.
- Spectacle d'animation animé par la Compagnie REMUE-MENAGE : passation de contrat dans le cadre de la fête de l'Enfance du 1<sup>er</sup> juin 2008 pour un montant de 2798,64 € TTC.
- Démonstration et animations acrobatiques avec l'Association ART'ACRO : passation de contrat dans le cadre des activités de la jeunesse pour deux journées le 21 et 22 avril 2008 pour un montant de 250 € TTC.
- Séjour à Amsterdam avec Euro Sportring/France : passation d'une convention pour une épreuve se déroulant le dimanche 11 mai 2008 au Pays Bas pour un montant de 160 € TTC.
- Location de matériel pour le FEZ NOZ du 21 juin 2008 : passation d'une convention avec les Chapiteaux de Paris pour un montant de 4730,25 € TTC.
- Marché 08DGS014 – Spectacle pyrotechnique : signature de contrat avec la Société F dans le cadre du Jumping International du 7 juin 2008 d'un montant de 70.324,80 € TTC.
- Droit à ester en justice et défendre la commune dans la requête formée par Monsieur Demay.
- Marché 08ATE006 – Fourniture de peinture, colorant et outillage : signature de marché à procédure adaptée avec la Société PEINTURES DE PARIS pour une durée de 2 ans.
- Convention de fourniture de gaz et mise à disposition d'emballages : signature d'une convention avec la Société PRAXAIR pour une durée de 3 ans.

- **QUESTION DIVERSE**

**AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ AVENUE DES MARAIS AU DROIT DU CENTRE COMMERCIAL ÉPINE GUYON PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL & FORÊT - GROUPEMENT DE COMMANDES. - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE POUR SIÉGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES.** (Rapporteur M. BENLARBI)

Afin de faciliter la passation du marché, concernant la réalisation des aménagements de sécurité Avenue des Marais au droit du Centre Commercial Epine Guyon par la Communauté d'Agglomération Val & Forêt et la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention pour le groupement de commandes quand la procédure sera menée par Val & Forêt.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE** la constitution d'un groupement de commande entre Val & Forêt et la Commune de Franconville pour réaliser les aménagements de sécurité Avenue des Marais au droit du Centre Commercial Epine Guyon, **DÉSIGNE** la Communauté d'Agglomération Val & Forêt comme coordonnateur du groupement pour la commande groupée relative aux travaux à réaliser, **ADOpte** le projet de convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Président de Val & Forêt à engager la procédure de consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, **AUTORISE** Monsieur le Maire de Franconville à signer le marché de travaux relatif aux travaux de voirie avec l'entreprise qui sera désignée comme attributaire par la Commission d'Appel d'Offres du groupement à l'issue de la mise en concurrence, **DÉSIGNE Madame CAVECCHI** en tant que représentants de la Ville au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

A Franconville, le 12 avril 2008.

**Le Maire  
Député Honoraire,**

**Francis DELATTRE**